

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 MAI 2024**

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 17 mai 2024 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 13 mai 2024.

Etaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Mireille CARQUIGNY, Serge DIZAMBOURG, Olivier BARBIER, Laurent GARCIA, Christine BESOMBE-JOLLY, Laurent BAILLY, Jean-Louis DA COSTA, CHABOD Dimitri, Pascale ROUX.

Absentes excusées : Agnès LAPLAZA, Danièle TARTRAT, Colette CHAPUIS,

Pouvoir de Colette CHAPUIS à Laurent GARCIA, de Danièle TARTRAT à Christine BESOMBE-JOLLY, de Agnès LAPLAZA à Yvan GUIGNOT

Secrétaire de séance : Pascale ROUX

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

MODIFICATION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE :

M. le Maire explique que le foyer « AFSAME » qui livre les repas de la cantine scolaire a informé la collectivité de l'augmentation de ses tarifs au 1^{er} mai 2024. À cette date, environ 11% supplémentaires seront facturés par repas. M. le Maire a rencontré Mme le Maire de Velet dernièrement. Ils proposent que cette augmentation soit répercutée en totalité sur la facturation mensuelle des utilisateurs (excepté la tranche de coefficient le plus bas qui applique le repas à 1€) mais demandent aux conseillers de se prononcer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de M. le Maire pour une application au 1^{er} juin 2024.

AMÉNAGEMENT DE VOIRIE RUE DU VAL DE SAÔNE- CONVENTION POUR ÉTUDE:

M. le Maire rappelle l'objectif d'aménagement de la rue de val saône nécessite une étude pour optimisation des dépenses et des aides, mais aussi pour une aide technique et une vue d'ensemble du projet.

Une rencontre a eu lieu sur le terrain avec le SIED, les services de la communauté de communes, et habitat 70 dans le but de déterminer les intentions et la répartition des tâches de chacun.

Néanmoins, manquait à l'appel, la partie voirie représentée par ingénierie70. Une rencontre à postériori a permis d'éclaircir le programme.

Afin qu'ingénierie70 puisse faire une estimation des moyens financiers et techniques, il est nécessaire de conventionner avec l'organisme. M. le Maire invite les conseillers à accepter la convention.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

-embellissement : révision du devis de M. Godard (erreur dans la commande)

-Don d'environ cent quatre-vingt-dix mille euros d'un particulier au centre communal d'actions sociales de la commune.

-convention avec la propriétaire des chèvres, non signée à ce jour ; la commune n'est pas en possession de tous les documents demandés.

Le Maire, Yvan GUIGNOT

